

Dans le sud-ouest, les centrales solaires dévorent les terres agricoles

14 juin 2013 / [Simon Charbonneau](#)



« Les centrales solaires contribuent à la progression aveugle de l'artificialisation des sols. Il en irait différemment si ces projets étaient implantés sur des superficies déjà artificialisées. »

Depuis les accords de Grenelle et la loi de juillet 2010 qui a suivi afin de les formaliser juridiquement, les projets de technologies alternatives d'exploitation d'énergies renouvelables se sont multipliés en raison des tarifs préférentiels de rachat de l'électricité produite vendue à EDF, et ceci qu'il s'agisse de l'énergie éolienne ou photovoltaïque, en fonction des caractéristiques climatiques de chaque région.

Ici en Aquitaine, ce sont des centrales photovoltaïques implantées au sol qui se sont multipliées en particulier sur des terres agricoles comme en Dordogne ou en zone forestière comme dans les Landes et en Gironde.

En Dordogne dont les paysages constituent un capital touristique précieux, il y a eu jusqu'à présent trois projets de centrales photovoltaïques sur des terres agricoles et des zones humides (Beaupouyet, Saint Antoine d'Auberoche et Saint Médard d'Excideuil) portant sur une quarantaine d'hectares passés au stade de l'enquête publique, mais sans consultation de la commission départementale de consommation des terres agricoles.

La SEPANSO (membre de FNE) a fait annuler par le Tribunal Administratif de Bordeaux le permis de construire d'une centrale de 7 hectares sur la commune de Grèzes pour insuffisance de l'étude d'impact portant sur un site majeur. D'autres projets ont été proposés au Préfet de Dordogne portant sur des centaines d'hectares qui pour l'instant n'ont pas abouti.

En Gironde et dans les Landes, ce sont les superficies boisées qui sont impactées par ces projets qui pourraient affecter 10 000 hectares. A l'heure actuelle, seule la centrale EDF de Gabardan est en activité et s'étend sur plus de 317 hectares de superficie déboisée, les autres dans l'attente d'un permis de construire à venir parfois contesté devant le Tribunal Administratif par la SEPANSO.

Cet appel aux énergies renouvelables destiné à réduire notre dépendance vis à vis des énergies fossiles non renouvelables (pétrole, gaz, charbon et uranium) n'a en réalité rien de nouveau : dès avant guerre, les barrages hydroélectriques installés sur nos fleuves et rivières avaient commencés à être implantés, démontrant déjà l'impact écologique majeur sur la ressource halieutique migratrice.

Le soleil pour oublier les économies d'énergie

La vérité est en effet que toute production d'énergie, même renouvelable, comporte un impact plus ou moins important sur le milieu qui varie en fonction de son mode production. Cette politique de l'offre alternative d'énergie électrique est actuellement présentée comme constituant une priorité dans la transition énergétique au détriment des dispositifs d'économie d'énergie fondés sur une consommation frugale et qui devraient au contraire être considérés comme un impératif tant du point de vue social qu'écologique.

En ce qui concerne les centrales photovoltaïques implantées prioritairement en Aquitaine dans des espaces naturels et agricoles, elles comportent toujours un impact sur la biodiversité, le paysage et le potentiel de production des terres agricoles dont nous aurons besoin un jour pour nourrir les hommes, sans compter un bilan carbone contestable en cas de déboisement.

Autrement dit, tous ces projets contribuent à la progression aveugle de l'artificialisation des sols régulièrement dénoncé depuis Grenelle. Il en irait évidemment différemment si ces projets étaient implantés sur des superficies déjà artificialisées comme c'est le cas sur

le grand parking de Bordeaux Lac ou encore sur les grandes surfaces. Or ici encore, cette voie n'est pas en fait considérée comme prioritaire.

La spéculation est aux commandes

Et tout ceci pour quels avantages procurés aux populations locales, (à l'exception du propriétaire du terrain d'implantation) et aux collectivités territoriales concernées, si ce n'est pour ces dernières une rentrée d'argent provenant de l'entreprise concernée ?

Car ces projets, il faut le dire et le répéter, sont de nature purement spéculative, portés par des logiques d'entreprise fondées sur le profit à court terme. Malgré les discours verts tenus par les porteurs de projet relatifs à la transition énergétique, ces aménagements photovoltaïques ne comportent aucun intérêt public local tangible.

Il en irait autrement, si comme en Allemagne, il y avait à la base de ces projets une véritable politique d'autosuffisance énergétique locale. Or, si l'on prend le cas de projets photovoltaïques implantés sur le territoire de petites communes en Dordogne, on constate qu'en cas de défaillances du réseau national suite à une tempête, la production photovoltaïque locale n'est pas susceptible de prendre le relais pour assurer l'autonomie énergétique des habitants concernés par la panne.

On a donc affaire à une situation absurde dont les populations locales ne tirent aucun avantage puisque la production locale d'électricité est destinée uniquement à alimenter le réseau national pour le bénéfice d'une entreprise.

Il est urgent de définir une politique de décentralisation de la production et de la distribution d'électricité susceptible d'assurer une certaine autonomie énergétique à la population locale en exploitant le potentiel de superficies de toitures existantes sur le territoire concerné. Cela est suffisant pour satisfaire une partie des besoins des usagers, si cette offre décentralisée est associée à de la sobriété énergétique.

Source : Simon Charbonneau pour *Reporterre*

Photo : *Sud-Ouest*

Lire aussi : *Les mensonges de la « croissance verte »*

- Emplacement : Accueil > Tribune >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Dans-le-sud-ouest-les-centrales>